



eLoi

pour les auteurs



DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

233, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

Tél. : 01 40 63 82 10 – Fax : 01 40 63 82 70

SOMMAIRE

Pages

TRAVAILLER AVEC ELOI / PRESENTATION DE L'INTERFACE5

SE CONNECTER.....	5
I. DEPUIS INTERNET.....	5
II. DEPUIS UN POSTE DE DEPUTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE.....	7
SE DECONNECTER.....	8
PRESENTATION DE L'INTERFACE POUR UN UTILISATEUR CONNECTE	9
MENU ACCORDEON.....	10
MODULE « TABLEAU DE BORD »	11
1. INTERFACE DU MODULE	11
I. FILTRAGE DES TEXTES.....	12
II. FILTRAGE DES AMENDEMENTS.....	13
III. FILTRAGE DE L'AUTEUR.....	13
IV. ACCES A LA GRILLE DE GESTION DES AMENDEMENTS.....	14
V. RAFRAICHISSEMENT DU TABLEAU DE BORD.....	14
VI. FERMER / OUVRIR CLASSEURS	15
MODULE « GRILLE »	16
1. INTERFACE DU MODULE	16
I. VOIR L'APERÇU D'UN AMENDMENT.....	17
II. FILTRES	17
III. TRI.....	18
IV. MENU CONTEXTUEL	18
V. BARRE D'OUTILS.....	20
VI. RAFRAICHISSEMENT.....	20

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE AVEC ELOI.....21

CREATEUR ET AUTEUR	21
CONCEVOIR UN AMENDMENT	22
1. CREER UN AMENDMENT STANDARD.....	22
I. GUIDE DE PRISE EN MAIN RAPIDE	22
II. DESCRIPTION	25

III. CARACTERES SPECIAUX.....	26
IV. ANNULER.....	27
V. RETABLIR.....	27
VI. RECHERCHER / REMPLACER.....	27
VII. TABLEAUX.....	27
VIII. SUPPRIMER LE FORMATAGE	28
IX. ACTIVER/DESACTIVER LES ELEMENTS INVISIBLES	28
X. CORRECTEUR D'ORTHOGRAPHE	28
2. CREER UN SOUS-AMENDEMENT.....	29
3. CREER UN AMENDEMENT DE CREDITS	30
DEPOSER UN AMENDEMENT.....	34
RETIRER UN AMENDEMENT.....	35
MODIFIER UN AMENDEMENT	36
LES ICONES DE L'APPLICATION ELOI.....	38

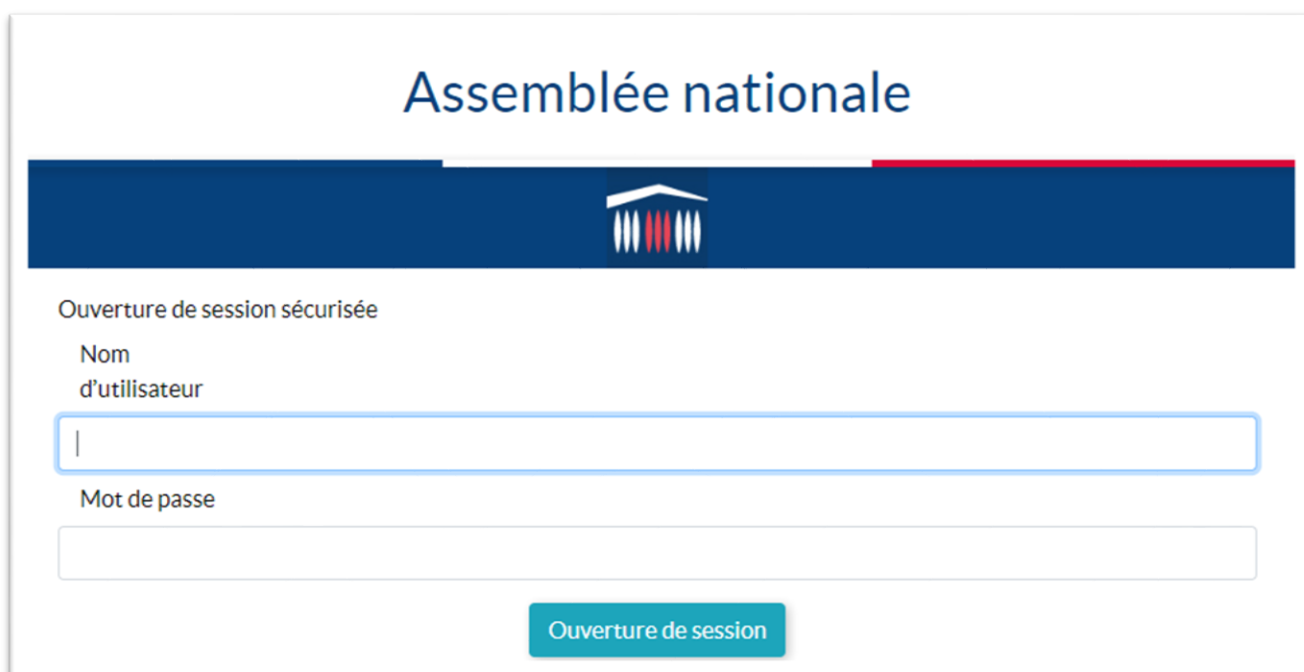
Travailler avec Eloï / Présentation de l'interface

SE CONNECTER

I. DEPUIS INTERNET

Les navigateurs web recommandés pour utiliser Eloï sont **Firefox**, **Chrome** et **Safari**. Rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://portail.assemblee-nationale.fr>



Assemblée nationale

Ouverture de session sécurisée

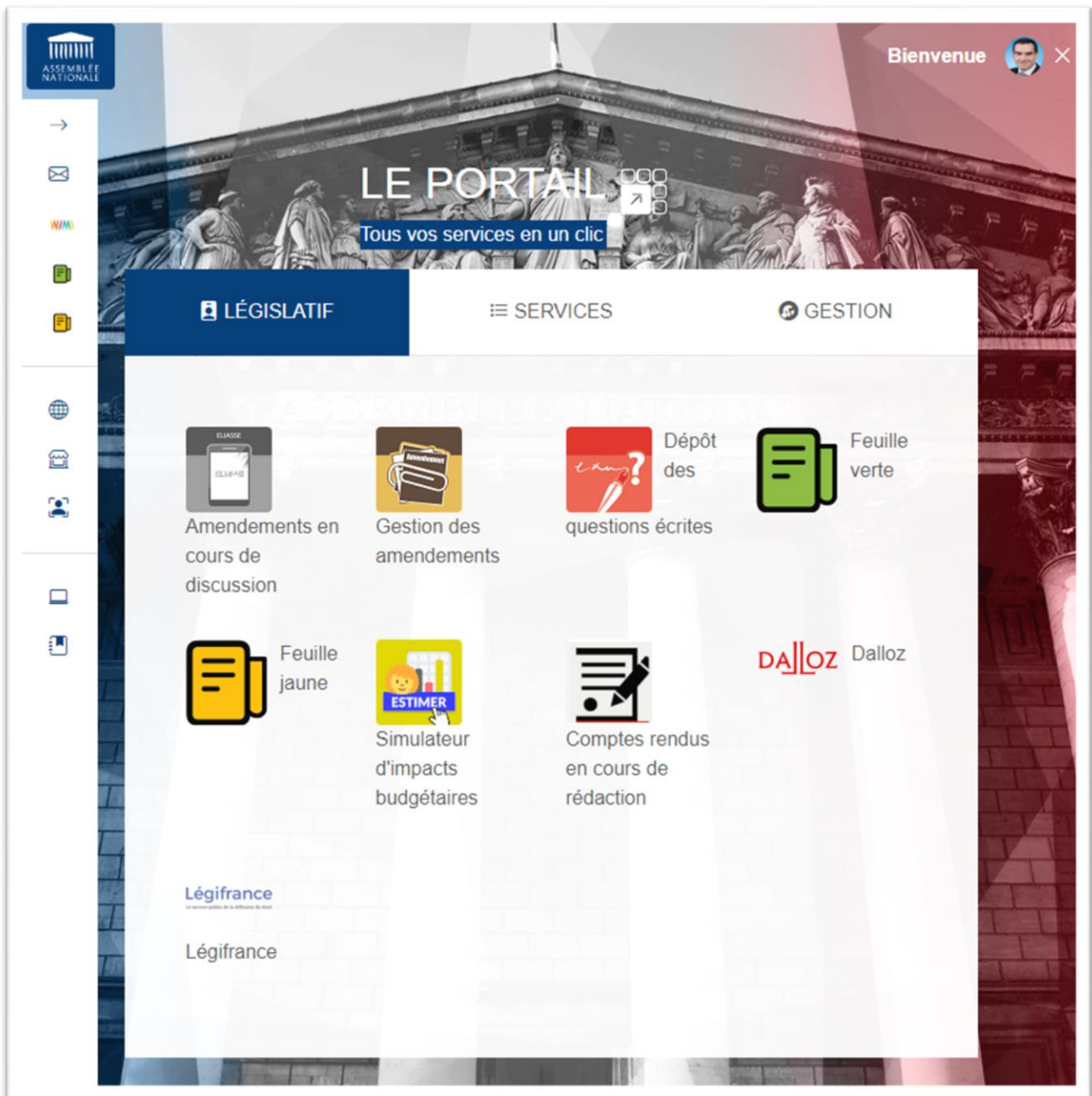
Nom d'utilisateur

Mot de passe

Ouverture de session

Connectez-vous en saisissant votre identifiant et votre mot de passe. Si vous ne parvenez pas à vous connecter, contactez le centre de services.

Une fois connecté la page suivante s’affiche :

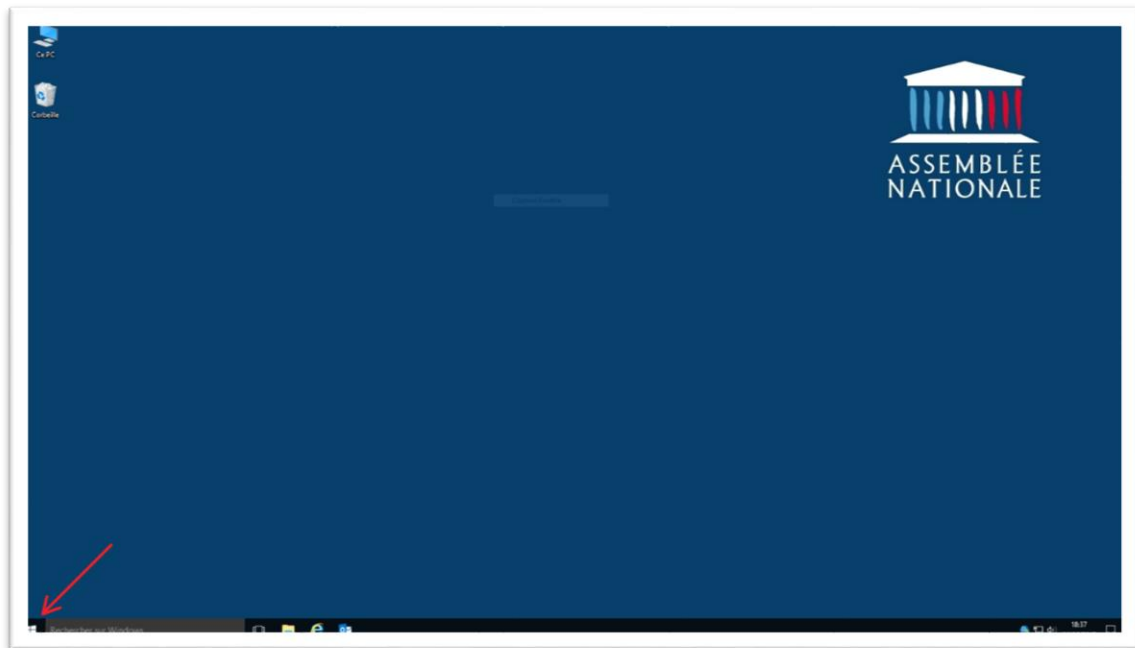


Dans le cartouche « Législatif » cliquez sur « Gestion des amendements / eLoi ».

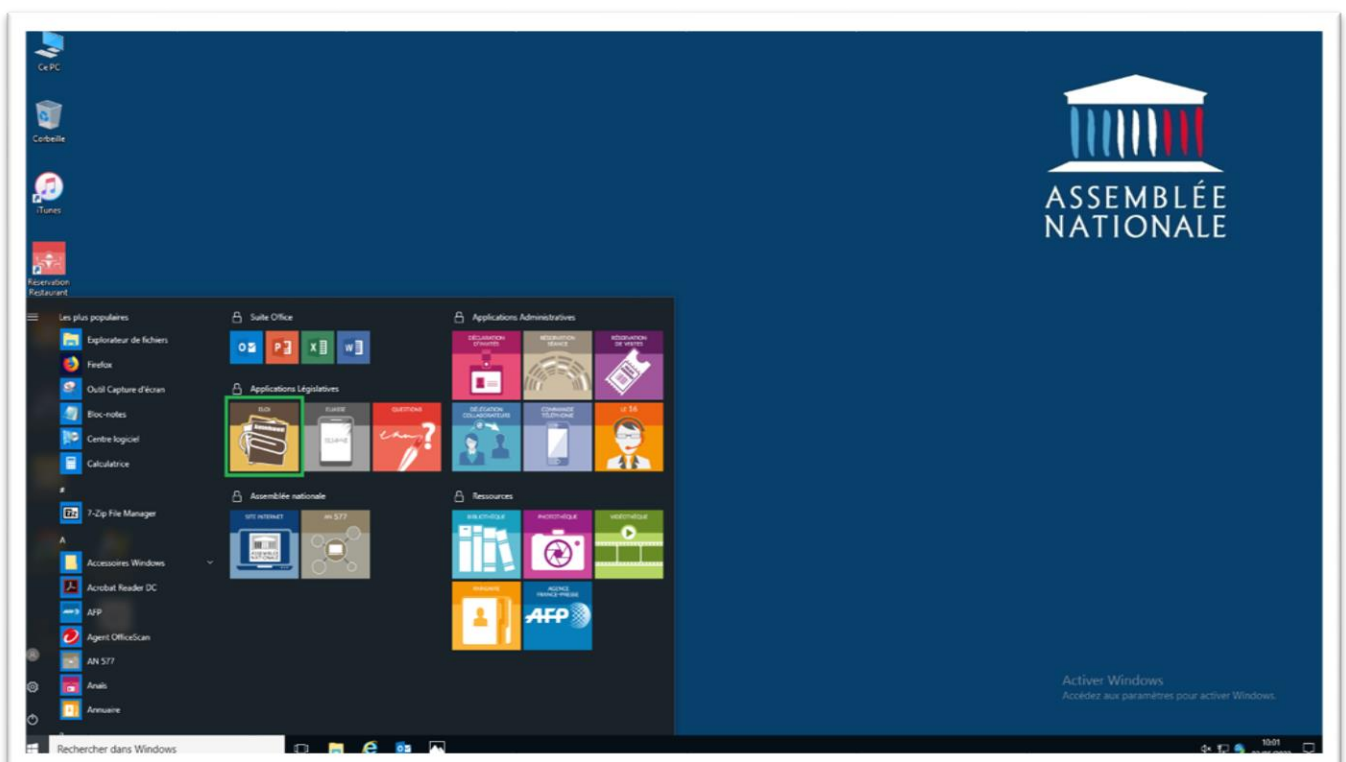
Vous êtes alors redirigé vers le tableau de bord de l’application Eloï (Cf. Module « Tableau de bord »).

II. DEPUIS UN POSTE DE DEPUTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Cliquez sur le bouton Windows :



Puis sélectionnez l'application Eloi dans le cartouche « Applications Législatives » :



La page suivante s'affiche dans le navigateur :



Espace de dépôt des amendements ASSEMBLÉE NATIONALE

Aide en ligne version 36.7615

Identifiant: *

Mot de passe: *

Se souvenir de mon identifiant ? ☐

Effacer Valider

Connectez-vous en saisissant votre identifiant et votre mot de passe. Si vous ne parvenez pas à vous connecter, soit vous avez entré un identifiant et/ou un mot de passe incorrects, soit vous n'êtes pas déclaré comme utilisateur d'Eloi.

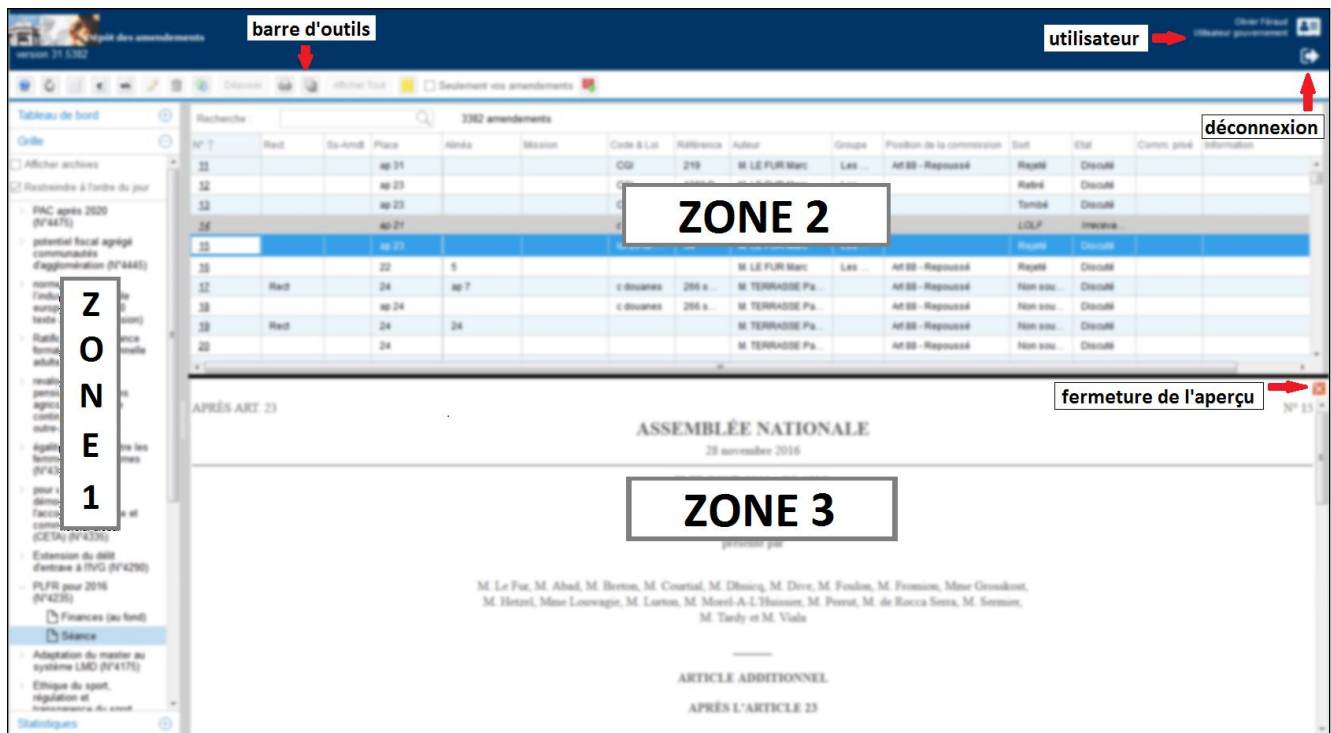
Si les informations saisies sont correctes, vous êtes alors redirigé vers le tableau de bord de l'application Eloi (Cf. Module « Tableau de bord »).

SE DECONNECTER

Pour vous déconnecter, vous devez cliquer sur le bouton  se trouvant en haut à droite de l'interface d'Eloi.

 Sur les postes de l'Assemblée nationale, la session expire après 2 heures d'inactivité et elle survit à la fermeture du navigateur. Pour prévenir tout risque de malveillance, nous vous conseillons de toujours vous déconnecter d'Eloi en utilisant le bouton de déconnexion et non en fermant simplement l'onglet ou la fenêtre du navigateur.

PRESENTATION DE L'INTERFACE POUR UN UTILISATEUR CONNECTE



L'interface d'Eloi se compose d'une barre d'outils puis de deux ou trois zones :

- Zone 1 : à gauche de l'écran, un menu de type « accordéon » permet de naviguer entre les différents modules fonctionnels d'Eloi.
- Zones 2 et 3 : la zone de travail permet de consulter et de modifier les informations souhaitées :
 - Zone 2 : elle contient la liste des textes ou des amendements (Grille) ;
 - Zone 3 : affichée ou non en fonction du contexte, elle permet de voir le détail d'une information sélectionnée dans la zone 2 (par exemple l'aperçu formaté d'un amendement).

MENU ACCORDEON



Dépôt des amendements
 version 36.7690

Guide de l'utilisation d'Eloi pour les auteurs
 Guide de rédaction des amendements
 Guide pour la recevabilité financière des amendements

☒ Restreindre à l'ordre du jour
 ☐ Seulement vos contributions

Tableau de bord	+	Texte	N° texte	saisie
Grille	+			
Tableau de bord des contributions	-	Protection des données personnelles	TA0110	Séance
		règlement du budget et approbation des comptes année 2016	5	Séance
		renforcement du dialogue social texte de la commission	19	Séance
Grille des contributions	+	Régulation de la vie publique	105	Séance

A gauche de l'écran (zone 1), un menu de type « accordéon » permet de naviguer entre les différents modules fonctionnels d'Eloi.

Chaque clic sur un nom de module listé dans le menu « accordéon » permet d'accéder aux informations gérées par le module, la zone de travail se met alors à jour.

Les modules accessibles aux auteurs sont :

- Le tableau de bord : vue synthétique du nombre d'amendements ;
- La grille : permet de gérer les amendements déposés sur un texte de loi. La création, la modification et la suppression des amendements sont accessibles à partir de cette interface ;
- Les statistiques : permet de générer des éditions statistiques sur les amendements déposés sur les textes de loi. Ce module est accessible uniquement aux commissions et aux groupes.

MODULE « TABLEAU DE BORD »

1. INTERFACE DU MODULE

Texte	N° texte	Saisie	Délai de dépôt	En concept...	En traitement	Irreceva...	Retiré	En recevab...	In Art 40	A discuter	Discuté
Affaires culturelles et éducation (11)											
Affaires sociales (9)											
Affaires économiques (16)											
Affaires étrangères (4)											
Commission spéciale - Activité professionnelle indépendante (1)											
en faveur de l'activité professionnelle indépendante	4612	Au fond	10/12/2021 17.00	-	-	38	16	-	16	-	79
Commission spéciale LOLF - LFSS (4)											
modernisation de la gestion des finances publiques	4110	Au fond	10/07/2021 17.00	-	-	9	6	-	6	-	129
relative aux lois de financement de la sécurité sociale	4111	Au fond	10/07/2021 17.00	-	-	8	10	-	4	-	69
relatives à l'information du Parlement sur les finances publiques	4113	Au fond	10/07/2021 17.00	-	-	-	-	-	-	-	7
lois de financement de la sécurité sociale (LFSS)	4139	Au fond	10/07/2021 17.00	-	-	1	-	-	1	-	1
Défense (6)											
Développement durable (7)											
relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale	4406	pour avis	12/11/2021 17.00	-	-	122	17	-	25	-	168
visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse	4628	Au fond	20/11/2021 17.00	-	-	-	-	-	-	-	2
ratifiant les ordonnances prises sur le fondement de l'article 13 de la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace	4689	Au fond	08/01/2022 17.00	-	7	-	-	-	-	-	-

Comme il a été vu dans les sections précédentes, le module tableau de bord est le module affiché par défaut à la connexion à Eloi.

L'accès au tableau de bord peut aussi se faire via le menu accordéon situé dans la partie gauche de l'écran. La sélection du module « Tableau de bord » met à jour la zone de travail avec un tableau présentant pour chaque texte de loi le nombre de ses amendements dans un état donné :

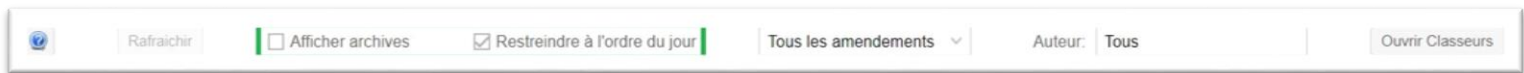
- « En conception » : les amendements en cours d'élaboration qui n'ont pas encore été déposés (ces amendements à déposer ont un numéro temporaire¹) et les amendements en cours de rectification par un auteur (amendements ayant un numéro définitif dit *numéro séance*²) ;
- « En traitement » ;
- « Irrecevable » ; regroupe les amendements déclarés irrecevables (y compris ceux déclarés irrecevables au titre de l'article 40) ;

¹ Numéro temporaire : à son enregistrement, l'amendement reçoit un numéro temporaire qu'il conserve tant qu'il n'a pas été déposé. Ce numéro est constitué de l'abréviation (commissions et groupes : abréviation de l'organe, député: abréviation de l'auteur, « GOUV » pour le Gouvernement) représentant le déposant, suivi de 5 chiffres.

² Numéro séance : au dépôt de l'amendement, à l'entrée en traitement par la Division de la Séance, le numéro temporaire de l'amendement est remplacé par un numéro séance.

- « Retiré » : liste les amendements retirés ;
- « En recevabilité » : les amendements en cours d'examen de la recevabilité au titre de l'article 40 de la Constitution ;
- « Irr.Art.40 » : les amendements déclarés irrecevables au titre de l'article 40 ;
- « A discuter » : les amendements mis en discussion (implicitement insérés dans le dossier du président, phase qui permet la mise en discussion des amendements) ;
- « Discuté » : les amendements ayant reçu un sort en séance.

I. FILTRAGE DES TEXTES

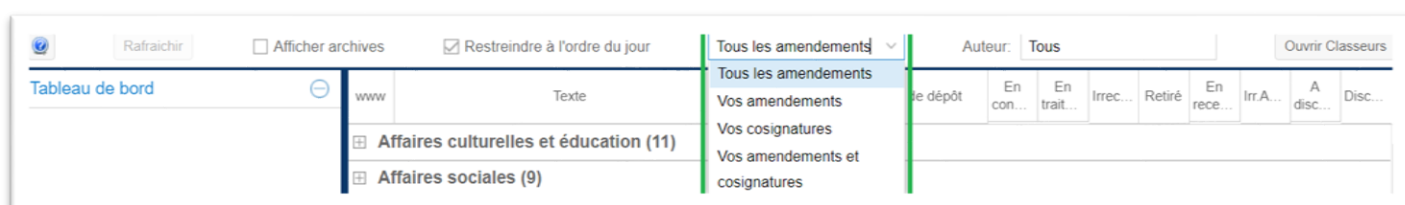


Au-dessus du tableau de bord, la barre d'outils contextuelle contient des cases à cocher permettant d'affiner la liste des textes affichés :

- Case « Afficher archives » :
 - Décochée (valeur par défaut) : seuls les textes de loi qui ne sont pas archivés sont affichés ;
 - Cochée : la liste présente à la fois les textes de loi archivés et ceux non archivés.
- Case « Restreindre à l'ordre du jour » :
 - Décochée : la liste présente à la fois les textes de loi qui sont à l'ordre du jour, et ceux qui ne le sont pas ;
 - Cochée (valeur par défaut) : seuls les textes de loi qui sont à l'ordre du jour sont affichés.

Un lien hypertexte sur le champ « Texte » redirige l'utilisateur vers la grille des amendements de ce texte.

II. FILTRAGE DES AMENDEMENTS



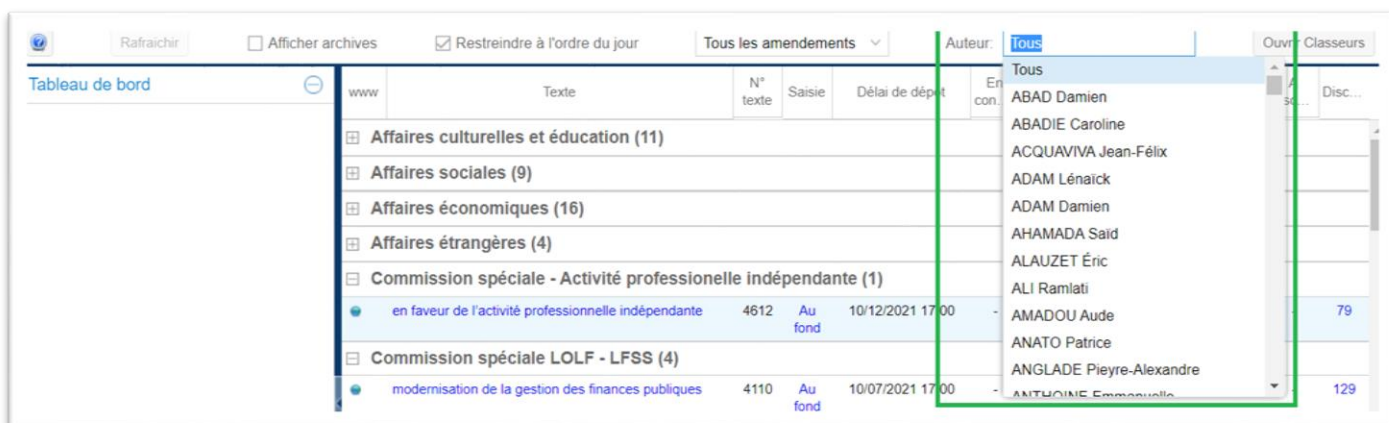
La liste déroulante du filtrage sur les amendements est positionnée sur « Tous les amendements » par défaut.

Selon le profil, si « Vos amendements » est sélectionné, seuls certains amendements sont comptabilisés :

- Pour les commissions, seuls les amendements dont la commission est l’auteur ;
- Pour le Gouvernement, seuls les amendements dont le Gouvernement est l’auteur ;
- Pour les groupes, seuls les amendements créés par le même utilisateur ou déposés par un utilisateur du même groupe que l’auteur (hors rapporteur au nom de la commission) ;
- Pour les profils député ou collaborateur de député, seuls les amendements dont le député est l’auteur (hors rapporteur au nom de la commission).

De même pour « Vos cosignatures » et « Vos amendements et cosignatures ».

III. FILTRAGE DE L'AUTEUR



Cette liste déroulante permet de comptabiliser uniquement les amendements de l’auteur sélectionné.

IV. ACCES A LA GRILLE DE GESTION DES AMENDEMENTS

A l’instar du lien hypertexte sur le champ « Texte », les nombres d’amendements affichés dans le tableau de bord sont des liens hypertextes qui permettent d’accéder à la grille de gestion des amendements, positionnée sur le texte sélectionné, et filtrée selon l’état de la case à cocher « Seulement vos amendements » et l’état choisi dans le tableau de bord.

V. RAFRAICHISSEMENT DU TABLEAU DE BORD



Un hyperlien « Rafraîchir », grisé (par conséquent non cliquable) à l’affichage du tableau de bord, est disponible sur la barre d’outils.

Le tableau de bord est une photographie des états des amendements. La nécessité de le rafraîchir est déclenchée par la création d’un amendement ou la modification de l’état d’un amendement par un autre utilisateur ou par l’application Eloï. Le bouton « Rafraichir » sort alors de son état grisé et devient cliquable.

Le clic sur le bouton « Rafraîchir » provoque le rechargement des données du tableau de bord, en conservant les filtres (sur les textes et sur les amendements) précédemment sélectionnés.

VI. FERMER / OUVRIR CLASSEURS

Les boutons « Fermer classeur » et « Ouvrir classeur » permettent de fermer et d'ouvrir les catégories de textes.

☐ Afficher archives
 ☒ Restreindre à l'ordre du jour
 Tous les amendements ▼
 Auteur: Tous



Dépôt des amendements
version 36.7690

Guide de l'utilisation d'Eloi pour les auteurs
Guide de rédaction des amendements
Guide pour la recevabilité financière des amendements

Damien Abad
Eloi - Utilisateur député

☐ Afficher archives
 ☒ Restreindre à l'ordre du jour
 Tous les amendements ▼
 Auteur: Tous

	www	Texte	N° texte	Saisie	Délai de dépôt	En conc...	En traite...	Irrec...	Retiré	En rece...	Int.Ar...	A disc...	Discuti
☒		Affaires culturelles et éducation (11)											
☒		Affaires sociales (9)											
☒		Affaires économiques (16)											
☒		Affaires étrangères (4)											
☒		Commission spéciale - Activité professionnelle indépendante (1)											
☒		Commission spéciale LOLF - LFSS (4)											
☒		Défense (6)											
☒		Développement durable (7)											
☒		Finances (10)											
☒		Lois (9)											
☒		En séance publique (44)											

Tableau de bord

Grille

Tableau de bord des contributions

Grille des contributions

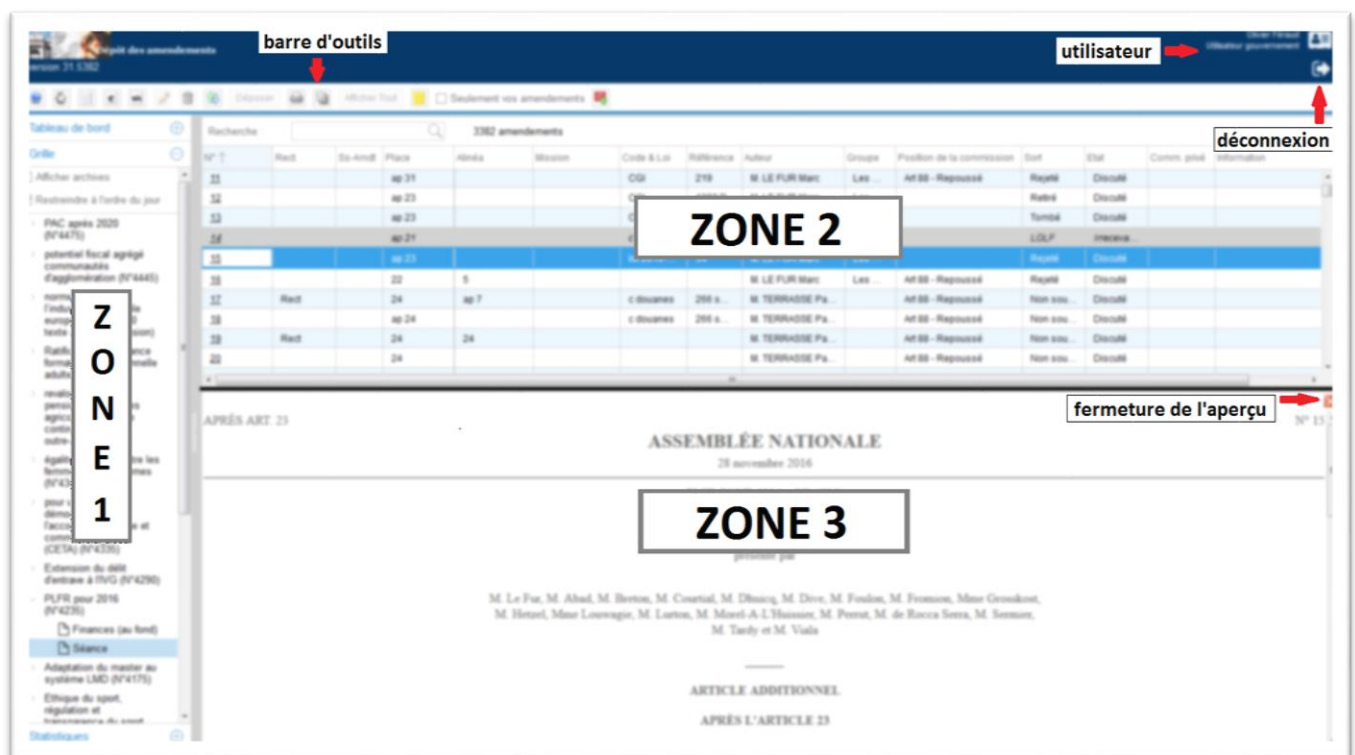
Les catégories de textes peuvent également être ouvertes (⊕) ou fermées (⊖) séparément.

MODULE « GRILLE »

Le module « Grille » permet de gérer les amendements déposés sur un texte de loi. La création, la modification, la rectification et le retrait des amendements sont accessibles à partir de cette interface.

Le module « Grille » est accessible depuis le menu « accordéon » situé à gauche de l'écran, en cliquant sur le bouton « Grille » ; l'interface du module « Grille » s'affiche.

1. INTERFACE DU MODULE



L'interface du module « Grille » est constituée des éléments suivants :

- Zone 1 : la liste des textes de loi ;
- Zone 2 : la grille, affichée sur toute la hauteur de la zone de travail, présentant pour le texte sélectionné tous les amendements qui lui sont rattachés ;
- Zone 3, dont le contenu varie en fonction du contexte :
 - l'aperçu de l'amendement, lors de la sélection d'un amendement dans la grille ;

- un formulaire de saisie, lors de la création ou de la modification d'un amendement ;
- Au-dessus de la grille, une barre d'outils permet d'accéder à des fonctionnalités spécifiques du module.

I. VOIR L'APERÇU D'UN AMENDEMENT

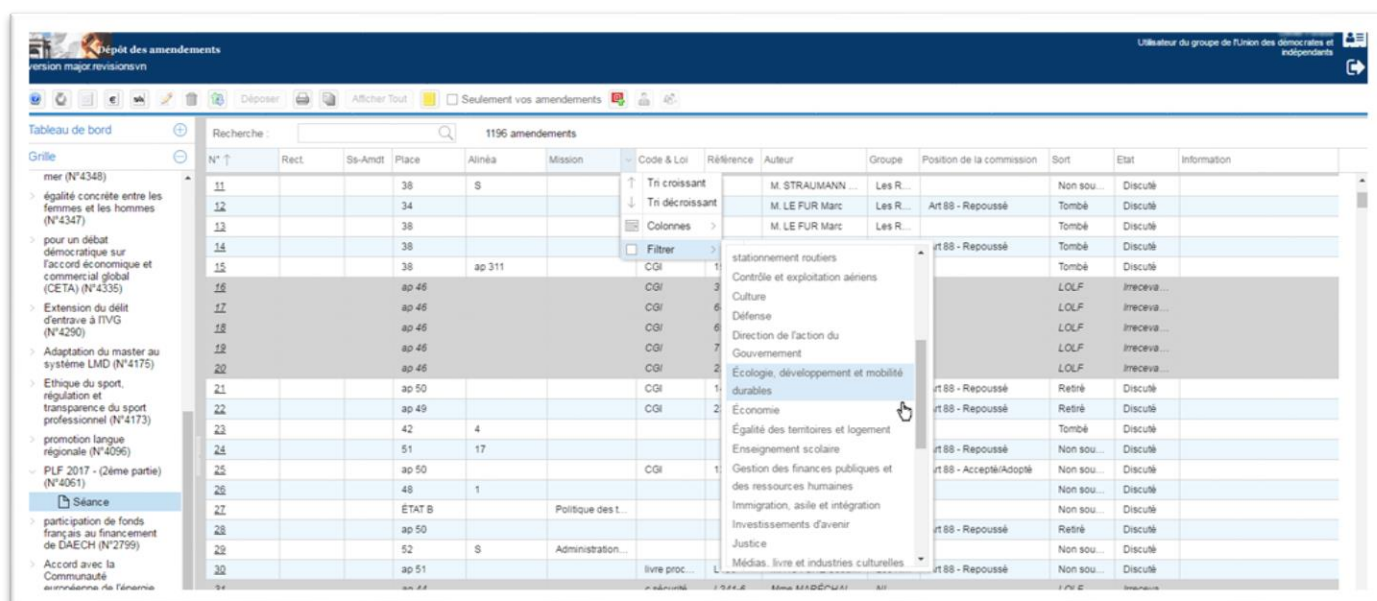
Un clic sur la cellule contenant le numéro de l'amendement provoque son affichage dans la zone basse (zone 3).

Au premier affichage de l'aperçu de l'amendement dans la grille, celle-ci se limite par défaut aux 5 premiers amendements du tableau et se positionne en haut de la zone de travail, laissant l'aperçu occuper la zone basse.

Un bouton de fermeture , à droite du séparateur horizontal, permet de revenir à l'affichage de la grille sur toute la hauteur de la zone de travail.

II. FILTRES

Pour n'afficher que certaines valeurs dans la grille, il est possible de filtrer les valeurs affichées. Cette action est possible et cumulable sur l'ensemble des colonnes de la grille.



N°	Rect.	Sp-Amdt	Place	Alinea	Mission	Code & Loi	Référence	Auteur	Groupe	Position de la commission	Sort	Etat	Information
11			38	S				M. STRAUMANN ...	Les R...		Non sou...	Discuté	
12			34					M. LE FUR Marc	Les R...	Art 88 - Repoussé	Tombé	Discuté	
13			38					M. LE FUR Marc	Les R...		Tombé	Discuté	
14			38								Tombé	Discuté	
15			38		ap 311	CGI	1				Tombé	Discuté	
16			ap 46			CGI	3				Irreceva...		
17			ap 46			CGI	6				Irreceva...		
18			ap 46			CGI	6				Irreceva...		
19			ap 46			CGI	7				Irreceva...		
20			ap 46			CGI	2				Irreceva...		
21			ap 50			CGI	1				Irreceva...		
22			ap 49			CGI	2				Irreceva...		
23			42	4							Tombé	Discuté	
24			51	17							Non sou...	Discuté	
25			ap 50			CGI	1				Non sou...	Discuté	
26			48	1							Non sou...	Discuté	
27			ETAT B		Politique des t...						Non sou...	Discuté	
28			ap 50								Retiré	Discuté	
29			52	S	Administration...						Non sou...	Discuté	
30			ap 51								Non sou...	Discuté	

- 1) Cliquez sur la flèche à droite de l'entête de la colonne que vous souhaitez filtrer ;
- 2) Survolez la ligne « Filtrer » et cliquez sur une valeur (vous pouvez sélectionner plusieurs valeurs en maintenant la touche « Ctrl » enfoncée) ;
- 3) La grille s'affiche de nouveau avec les seules valeurs sélectionnées.

III. TRI

Par défaut, les amendements sont présentés triés dans la grille en fonction de leur numéro. Ce tri correspond au tri selon la colonne « Numéro de l'amendement ».

Vous pouvez changer l'ordre d'affichage des amendements de la grille en cliquant sur la flèche située à droite de l'entête d'une colonne. Vous pouvez ensuite choisir entre un tri croissant et un tri décroissant.

Vous pouvez aussi cliquer directement sur l'entête d'une colonne. Un premier clic déclenchera un tri croissant et un deuxième clic un tri décroissant.

IV. MENU CONTEXTUEL

Un certain nombre d'actions sur les amendements sont disponibles par clic droit après sélection, le cas échéant, du ou des amendements concernés, via un menu contextuel. Comme son nom l'indique, le menu affiché va dépendre du contexte de l'appel :

- Le nombre d'amendements sélectionnés : aucun, un seul ou plusieurs ;
- L'état du ou des amendements sélectionnés ;
- Créateur des amendements sélectionnés identique à celui de l'utilisateur connecté.

Tableau de bord

Recherche : 1196 amendements

N°	Rect.	St-Amdt	Place	Alinea	Mission	Code & Loi	Référence	Auteur	Groupe	Position de la commission	Sort	Etat	Information
623			ÉTAT B		Action extérie...			M. CORONADO S...	Ni		Rejeté	Discuté	
693			ÉTAT B		Action extérie...			M. MARIANI Thierry	Les R...		Rejeté	Discuté	
694			ÉTAT B		Action extérie...			M. MARIANI Thierry	Les R...		Rejeté	Discuté	
1194			38	10	Action extérie...			M. MARLEIX Alain	Les R...		En traite...	Discuté	
1			52	9	Administration...			M. TERRASSE Pa...	SER		Non sou...	Discuté	
29			52	9	Administration...			Mme MARÉCHAL	Ni		Non sou...	Discuté	
52			52	ap 10	Administration...						Tombé	Discuté	
53			52	10	Administration...						Tombé	Discuté	
54			52	10	Administration...						Discuté	Discuté	
75			52	9	Administration...						Discuté	Discuté	
89			52	2	Administration...						Discuté	Discuté	
91			52	9	Administration...						Discuté	Discuté	
100			52	9	Administration...			Mme LOUWAGIE	Les R...		Adopté	Discuté	
120			52	9	Administration...			M. ABAD Damien	Les R...		Adopté	Discuté	
125			52	9	Administration...			Mme DE LA RAU...	Les R...		Non sou...	Discuté	
127			52	ap 10	Administration...			Mme SCHMID Cla...	Les R...		Tombé	Discuté	
138			52	ap 10	Administration...			Mme SCHMID Cla...	Les R...		Tombé	Discuté	
278			52	9	Administration...			M. MARLEIX Olivier	Les R...		Adopté	Discuté	
322			52	9	Administration...			M. ZUNKELLER	UDI		Adopté	Discuté	
329			52	9	Administration...			Mme LOUWAGIE	Les R...	Art 86 - Adopté	Retiré av...	Retiré	
331			ap 52		Administration... c électoral			Mme CAPEVIEL	SER		LOLF	Irreceva...	
119			47	9	Administration...			Mme CAPEVIEL	SER		Adopté	Discuté	

Les fonctions accessibles sont les suivantes :

- « Créer un amendement avec les mêmes cosignataires » : après avoir sélectionné un seul amendement dans la grille, cette fonction vous permet d'accéder au formulaire de création de l'amendement de même type, dont l'auteur et la liste des cosignataires sont pré-remplis avec ceux de l'amendement sélectionné. Les profils auteurs ne peuvent avoir accès à cette fonctionnalité que sur les amendements dont ils sont créateurs ;
- « Supprimer ou retirer l'amendement » (Cf. chapitres « Modifier un amendement » et « Rectifier un amendement ») ;
- Sous-menu « Edition » :
 - « Imprimer l'amdt » : lance l'impression du (des) amendement(s) sélectionné(s) ;
 - « Créer une liasse » : lance la création d'une liasse RTF du (des) amendement(s) sélectionné(s) ;
 - « Télécharger au format tableur » : vous permet de télécharger un fichier au format csv (importable dans un tableur) du (des) amendement(s) sélectionné(s).
- Sous-menu « Filtres/Tri » :
 - « Afficher tout » : cette fonction est très pratique pour annuler tout filtre précédemment défini afin d'afficher tout ;
 - « Aucune sélection » : annule la sélection active ;

- « Sélectionner tous » : sélectionne l'ensemble des amendements de la grille ;
 - « Seulement vos amendements » : vous permet d'afficher seulement les amendements dont vous êtes le créateur ;
 - « Trier par ordre de passage » : affiche les amendements triés par articles et alinéas ;
 - « Classer vos amendements » : vous permet de modifier le classement de vos amendements ayant une numérotation temporaire sur le texte sélectionné.
- « Envoyer par mél » : vous permet d'envoyer, à l'adresse mél de votre choix, une liasse au format PDF du (des) amendement(s) sélectionné(s).

V. BARRE D'OUTILS

Un certain nombre d'actions sont accessibles via la barre d'outils. Ces actions sont décrites pour chaque icône dans le chapitre [Les icônes de l'application Eloi](#), à l'exception de l'action de rafraîchissement qui est décrite dans le chapitre [Rafraîchissement](#) ci-dessous.

En sus des icônes, le bouton « Déposer » permet de déposer des amendements selon les règles décrites dans le chapitre [Déposer un amendement](#).

La case à cocher « Seulement vos amendements », quant à elle, est décrite dans le chapitre [Filtrage des amendements](#) de la partie consacrée au tableau de bord.

VI. RAFRAICHISSEMENT

Le bouton « Rafraîchir »  de la grille s'active (devient vert) dans les cas suivants :

- Un des amendements déjà présents dans la grille a été modifié (quelle que soit la modification) ;
- La liste des amendements a été mise à jour.

La vérification de ces conditions est faite toutes les 60 secondes.

Le bouton « Rafraîchir » même inactif  (grisé) reste cliquable et provoque un rafraîchissement.

Le travail parlementaire avec Eloi

CRATEUR ET AUTEUR

Il est important de bien comprendre la distinction entre « créateur » d'un amendement et « auteur ». Le « créateur » est la personne qui exécute l'action dans Eloi. « L'auteur » est la personne qui apparaît en tant qu'auteur sur l'amendement.

Pour un amendement de député : le créateur est un collaborateur ou le député lui-même, l'auteur est **toujours** le député.

Pour un amendement de commission : le créateur est un fonctionnaire de la commission, l'auteur est un rapporteur de la commission ou un député membre de la commission.

Pour un amendement de groupe : le créateur est un collaborateur du groupe, l'auteur est un député (membre du groupe).

Pour un amendement du Gouvernement : le créateur est un commissaire du Gouvernement, l'auteur est **toujours** le Gouvernement.

CONCEVOIR UN AMENDEMENT

1. CREER UN AMENDEMENT STANDARD

I. GUIDE DE PRISE EN MAIN RAPIDE

- 1) La création d'amendement se fait depuis le composant Grille du menu accordéon situé à gauche de l'écran.
- 2) Vérifiez que le texte surligné est bien celui que vous désirez amender.
- 3) Cliquez sur l'icône « Amendement standard » de la barre d'outils de la grille. Cette action génère dans la zone 3 l'affichage d'un formulaire vierge permettant la saisie des caractéristiques d'un amendement « standard ». Dans la zone 2, la version HTML du texte de loi visé par l'amendement s'affiche :

- 4) Saisie de l’auteur : pour le profil député (et ses collaborateurs) et pour le Gouvernement, l’auteur est un champ non modifiable. Pour les groupes, une liste déroulante est proposée avec l’ensemble des députés. Pour les profils commissions, s’il n’existe qu’un seul rapporteur sur le texte, l’auteur est sélectionné par défaut ; sinon, l’auteur n’est pas renseigné, une liste déroulante est proposée avec en tête les rapporteurs puis les membres de la commission.
- 5) Saisie des cosignataires (hormis pour le profil Gouvernement) : les cosignataires potentiels (liste d’auteurs dépendant du profil du déposant) sont présentés dans une liste « Disponibles ». Le ou les cosignataires sélectionnés dans la liste « Disponibles » se déposent dans la liste « Sélectionnés » soit par double-clic, soit par « glisser – déposer », soit par la touche « Entrée » du clavier.
- 6) Saisie de la division : vous devez indiquer ici la place de l’amendement, la liste déroulante propose l’ensemble des divisions amendables du texte de loi. Par défaut, aucune valeur n’est sélectionnée. La saisie de ce champ provoque le positionnement du texte en zone 2 sur la division sélectionnée et permet la saisie de l’indication « avant », « à », « après ». Si la valeur de l’indication sélectionnée pour la place est « avant » ou « après », deux boutons apparaissent :
 - « Insérer l’article suivant » (par défaut) : il permet de déposer un amendement portant article additionnel avant / après l’article, sur l’aperçu la mention « ARTICLE ADDITIONNEL » s’insère alors au-dessus du libellé de la division, qui est complété de « , insérer l’article suivant : ».
 - « Insérer la division suivante » : il permet d’insérer dans le texte une nouvelle division comportant un ou plusieurs articles. S’insère alors « Après l’article x., insérer la division et l’intitulé suivants : ».

- 7) Saisie de l'alinéa : pour les amendements portant sur un article ou une annexe, il s'agit d'une liste déroulante regroupant les alinéas de la division sélectionnée. Pour créer un amendement rédigeant entièrement un article sélectionner « RG » (rédaction globale) et pour le supprimer sélectionner « S ».
- 8) Saisie du dispositif : saisir le dispositif de votre amendement dans le cadre réservé à cet effet.
- 9) Saisie de l'exposé sommaire : la saisie est analogue à celle du dispositif.
- 10) Saisie d'un gage (optionnel) : une liste déroulante des gages, précédée du libellé « Ajouter un gage » est située sous le dispositif. Elle vous permet d'ajouter un gage à choisir parmi une liste de gages les plus courants.
- 11) Quand toutes les caractéristiques obligatoires de l'amendement ont été saisies, les actions suivantes sont disponibles (via la barre d'outils) :
 - « Enregistrer » l'amendement : l'amendement est sauvegardé avec l'état « A déposer », avec un numéro temporaire lié à votre profil ; il reste modifiable et apparaît dans la grille. Il n'est à ce stade visible que par vous ;
 - « Enregistrer et dupliquer » l'amendement : vous permet de créer un autre amendement avec le même auteur et les mêmes cosignataires ;
 - « Enregistrer et déposer » l'amendement : l'amendement est déposé et un numéro séance lui est attribué. Il apparaît « En traitement » dans la grille et n'est modifiable par vous qu'avec l'accord de la Division de la Séance, par le biais d'une demande de modification.

II. DESCRIPTION

Création d'un amendement : Groupes

Si l'utilisateur a un profil groupes, il sélectionne l'auteur dans une liste déroulante limitée aux membres du groupe. Par défaut, la liste des cosignataires sélectionnables est limitée aux seuls membres du groupe. Une case à cocher « Étendre la liste à tous les députés », décochée par défaut, permet d'étendre la liste à tous les députés.

Une case à cocher, décochée par défaut, permet d'ajouter et de modifier un champ de saisie valant initialement « et les membres du groupe X », X correspondant au groupe du déposant.

Création d'un amendement : Commissions

Si l'utilisateur a un profil commissions, il sélectionne l'auteur en portant son choix sur le bouton radio donnant accès à l'une des deux listes déroulantes suivantes :

- liste déroulante contenant le ou les rapporteurs sur le texte de la commission ;
- liste déroulante contenant tous les députés.

La liste des cosignataires contient les membres de la Commission ou les députés, selon le choix de la liste déroulante utilisée pour sélectionner l'auteur. Une zone de texte libre est également accessible.

Création d'un amendement : Champs obligatoires

A l'enregistrement d'un amendement, si les champs obligatoires ne sont pas saisis, un message bloquant s'affiche : « Toutes les caractéristiques obligatoires de l'amendement n'ont pas été saisies. ». L'utilisateur clique sur le bouton « OK » ; le message se ferme, l'utilisateur reste sur le formulaire de saisie en l'état.

Création d'un amendement : Annulation

L'utilisateur a la faculté d'annuler la création de son amendement en cliquant sur le bouton « Annuler », un message de confirmation s'affiche : « Toutes les informations saisies qui n'ont pas été enregistrées seront perdues. Voulez-vous continuer ? ».

- L'utilisateur clique sur le bouton « Oui », le message se ferme. Le formulaire de saisie de l'amendement se ferme également. Toutes les données saisies sont perdues. L'utilisateur est redirigé vers la grille ;
- L'utilisateur clique sur le bouton « Non », le message se ferme. L'utilisateur reste sur le formulaire de saisie de l'amendement en l'état.

Précisions sur la saisie des cosignataires

L'ordre d'affichage dans la liste « Sélectionnés » peut être modifié par « glisser – déposer ». Un accélérateur de recherche sous forme de zone de saisie est situé au-dessus de la liste « Disponibles ». Il permet de positionner cette liste sur le premier cosignataire dont le nom commence par l'expression saisie dans l'accélérateur de recherche, un clic sur « Entrée » copie le cosignataire sélectionné dans la liste. Le retrait des cosignataires sélectionnés dans la liste s'effectue par double-clic ou par « glisser – déposer » en partant de la liste « Sélectionnés » vers la liste « Disponibles » ou vers l'extérieur de la liste « Sélectionnés ».

Précisions sur la saisie du dispositif et de l'exposé sommaire

Ces champs sont saisis via un composant de type « Editeur de contenu » permettant les opérations de formatage suivantes : gras, italique, souligné, justifié (droite, les deux, centré), couper/copier/coller (depuis les logiciels de traitement de texte courants du marché), coller sans formatage, tableau (insérer, ajouter/supprimer des lignes) avec attributs de bordures, exposant, indice, caractères spéciaux (€, ©...), puces (numérotés ou symboles).

Ces opérations de formatage sont accessibles à partir d'une barre d'outils qui apparaît lors de la création d'un amendement.

L'alignement du texte par défaut de l'éditeur de contenu est « texte justifié ».

III. CARACTERES SPECIAUX

Les caractères spéciaux peuvent être insérés dans le texte saisi, grâce au bouton « Caractères spéciaux ». Il existe cependant quelques raccourcis clavier permettant d'en saisir certains sans passer par le bouton :

Caractère	Raccourci clavier	Description
À	alt + 183	
É	alt + 144	
Ê	alt + 212	
Ë	alt + 210	
Ì	alt + 216	
Í	alt + 215	
Ö	alt + 153	
Õ	alt + 226	
Ù	alt + 235	
Ç	alt + 128	
	Ctrl+Maj+Espace	Espace insécable
-	Ctrl+Maj+t	Trait d'union insécable
-	Ctrl+MAJ+c	Tiret demi-cadratin
«	alt + 174	Chevron français ouvrant
»	alt + 175	Chevron français fermant
Ç	alt + 128	

A l'enregistrement du formulaire de création ou modification d'un amendement, un espace insécable est ajouté automatiquement (si absent) dans les cas suivants :

- avant les caractères : ; : » ! ? %
- après les caractères : «

IV. ANNULER

Le bouton « Annuler »  permet à l'utilisateur d'annuler la dernière action ou saisie effectuée dans le dispositif.

V. RETABLIR

Le bouton « Rétablir »  permet à l'utilisateur de restaurer la dernière action ou saisie annulée dans le dispositif.

VI. RECHERCHER / REMPLACER

Le bouton « Rechercher/remplacer »  ouvre la même fenêtre que le bouton « Rechercher », mais sur l'onglet « Remplacer ». L'utilisateur y saisit le ou les mots à rechercher, puis le ou les mots de remplacement. Les boutons « Rechercher » et « Annuler » fonctionnent à l'identique de ceux de l'onglet « Rechercher ».

Les boutons « Remplacer » et « Tout remplacer » permettent de remplacer partiellement ou totalement le ou les mots recherchés par le ou les mots de remplacement.

VII. TABLEAUX

L'insertion d'un tableau s'effectue en cliquant sur l'icône . Une fenêtre s'ouvre et l'utilisateur y saisit les paramètres du tableau à insérer. Il valide ou annule ensuite son insertion en cliquant sur les boutons de la fenêtre :

- « Insérer » : la fenêtre se ferme et le tableau s'affiche dans le dispositif de l'amendement.
- « Annuler » : la fenêtre se ferme et le tableau n'est pas inséré.

VIII. SUPPRIMER LE FORMATAGE

L'utilisateur sélectionne le texte ou une partie du texte, puis il clique sur le bouton « Supprimer le formatage » . Toutes les mises en forme du texte sélectionné sont supprimées.

IX. ACTIVER/DESACTIVER LES ELEMENTS INVISIBLES

Le bouton « Activer/Désactiver les guides et les éléments invisibles »  est activé par défaut.

Le bouton est activé : Les bordures invisibles des tableaux créés sont affichées.

Le bouton est désactivé : Les bordures invisibles des tableaux créés ne sont pas affichées.

Pour modifier l'affichage des bordures invisibles d'un tableau déjà créé, l'utilisateur sélectionne le tableau, puis active ou désactive le bouton « Activer/Désactiver les guides et les éléments invisibles ».

X. CORRECTEUR D'ORTHOGRAPHE

Par défaut, le correcteur d'orthographe du navigateur est activé. Dans le cas d'une vérification orthographique manuelle sur un mot non reconnu (souligné en rouge), l'utilisateur doit cliquer sur le bouton droit de la souris.

Créer un sous-amendement

Fonctionnellement, un sous-amendement est un amendement apporté à un amendement existant appelé « amendement parent », l'amendement parent doit être dans l'état « A discuter ».

 Note à l'intention des groupes et des commissions : il est impératif de saisir l'auteur du sous-amendement avant de sélectionner l'amendement parent (un auteur ne pouvant sous-amender un de ses amendements).

Suivre les étapes suivantes pour créer un sous-amendement :

- 1) Cliquez sur l'icône « Sous-amendement »  de la barre d'outils de la grille.
- 2) Cela génère dans la zone 3 l'affichage d'un formulaire vierge permettant la saisie des caractéristiques d'un sous-amendement. La zone 2 est vide tant que l'amendement parent n'a pas été précisé.
- 3) Saisie de l'auteur et des cosignataires : cette saisie s'effectue de la même façon que pour un amendement standard.
- 4) Saisie de l'amendement parent : vous devez indiquer ici quel est l'amendement parent. La liste déroulante propose l'ensemble des amendements dans l'état « A discuter » dont l'auteur est différent de celui du présent sous-amendement. La saisie de ce champ provoque l'affichage de l'aperçu de l'amendement parent en zone 2. NB : la position d'un sous-amendement est forcément identique à celle de son parent, c'est pourquoi les champs « Division » et « Alinéa » ne sont pas accessibles en création de sous-amendement.
- 5) Pour les autres champs, la saisie est identique à celle d'un amendement standard.
- 6) L'enregistrement et le dépôt se font également dans les mêmes conditions.

2. CREER UN AMENDEMENT DE CREDITS

Les amendements de crédits sont les amendements visant à modifier les tableaux recensant les crédits affectés aux différentes missions du budget de l'Etat, examinés chaque automne dans le cadre de la seconde partie du projet de loi de finances de l'année. Concrètement, ces amendements peuvent avoir pour objet de réduire les crédits affectés à une mission, en réduisant les crédits des différents programmes qui la composent, ou avoir pour objet de modifier la ventilation des crédits entre les différents programmes d'une même mission, sans que cette modification ait pour effet d'augmenter la somme totale des crédits de cette mission.

Le texte doit être un PLF 2ème partie !

N° ↑	Rect.	Ss-Amnt	Place	Alinéa	Mission	Code & Loi	Référence	Auteur	Groupe	Position de la commission	Sort	Etat	Information
UD000003			35		Services natio...			M. FOLLIOT Philip...	UDI			A déposer	
UD000004			40	RG				M. FOLLIOT Philip...	UDI			A déposer	
1			52	S	Administration...			M. TERRASSE Pa...	SER		Non sou...	Discuté	
2			ap 50			CGI	1382	M. MARTIN Philip...	Les R...	Art 88 - Repoussé	Non sou...	Discuté	
3			ÉTAT B		Culture			Mme VAUTRIN C...	Les R...		Rejeté	Discuté	
4			60	ap 20	Relations ave...			Mme VAUTRIN C...	Les R...		Retiré	Discuté	
5			ap 44		c sécurité...	L241-5...		M. LE FUR Marc	Les R...		LOLF	Inrecheva...	
6			38	S				M. LE FUR Marc	Les R...		Rejeté	Discuté	
7			38	S				M. COLLARD Glib...	NI		Non sou...	Discuté	
8			ÉTAT B		Justice			M. COLLARD Glib...	NI		Non sou...	Discuté	
9			38	1				M. LE FUR Marc	Les R...		Retiré av...	Retiré	
10			ap 46			CGI	200 un...	M. LE FUR Marc	Les R...		Retiré av...	Retiré	
11			38	S				M. STRAUMANN...	Les R...		Non sou...	Discuté	
12			34					M. LE FUR Marc	Les R...	Art 88 - Repoussé	Tombé	Discuté	
13			38					M. LE FUR Marc	Les R...		Tombé	Discuté	
14			38			CGI	73 B	M. LE FUR Marc	Les R...	Art 88 - Repoussé	Tombé	Discuté	
15			38	ap 311		CGI	156	M. LE FUR Marc	Les R...		Tombé	Discuté	
16			ap 46			CGI	31	M. LE FUR Marc	Les R...		LOLF	Inrecheva...	
17			ap 46			CGI	64 bis	M. LE FUR Marc	Les R...		LOLF	Inrecheva...	
18			ap 46			CGI	69 E	M. LE FUR Marc	Les R...		LOLF	Inrecheva...	
19			ap 46			CGI	71	M. LE FUR Marc	Les R...		LOLF	Inrecheva...	
20			ap 46			CGI	239 bi...	M. LE FUR Marc	Les R...		LOLF	Inrecheva...	
21			ap 50			CGI	1408	M. CHERKI Pascal	SER	Art 88 - Repoussé	Retiré	Discuté	
22			ap 49			CGI	231 bi...	M. CHERKI Pascal	SER	Art 88 - Repoussé	Retiré	Discuté	
23			42	4				M. LE FUR Marc	Les R...		Tombé	Discuté	
24			51	17				M. LE FUR Marc	Les R...	Art 88 - Repoussé	Non sou...	Discuté	
25			ap 50			CGI	1381	M. DECOOL Jean...	Les R...	Art 88 - Accepté/Adopté	Non sou...	Discuté	
26			48	1				M. VERCHÈRE P...	Les R...		Non sou...	Discuté	
27			ÉTAT B		Politique des t...			M. COLLARD Glib...	NI		Non sou...	Discuté	
28			ap 50					Mme BECHTEL M...	SER	Art 88 - Repoussé	Retiré	Discuté	

- 1) La création d'amendements de crédits se fait depuis le composant Grille du menu accordéon.
- 2) Vérifiez que le texte surligné est bien celui que vous désirez amender.
- 3) Cliquez sur l'icône « Amendement de crédits » € de la barre d'outils de la grille. Cette action génère dans la zone 3 l'affichage d'un formulaire vierge permettant la saisie des caractéristiques d'un amendement de crédits. Dans la zone 2, le tableau de la mission d'origine s'affiche (la zone 2 est vide tant que la mission n'a pas été précisée) :

Depôt des amendements
version 31.5385

Enregistrer Enregistrer et dupliquer Enregistrer et déposer Annuler

Tableau de bord Grille Afficher archives Restreindre à l'ordre du jour

PAC après 2020 (N°4475)
potentiel fiscal agrégé communautés d'agglomération (N°4445)
normes régissant l'industrie automobile européenne (N°4390)
texte de la commission)
Ratification ordonnance formation professionnelle adultes (N°4357)
revalorisation des pensions de retraites agricoles en France continentale et les outre-mer (N°4348)
égalité concrète entre les femmes et les hommes (N°4347)
pour un débat démocratique sur l'accord économique et commercial global (CETA) (N°4335)
Extension du délit d'entrave à l'IVG (N°4290)
PLFR pour 2016 (N°4235)
Finances (au fond)
Séance
Adaptation du master au système LMD (N°4175)
Ethique du sport, régulation et transparence du sport

zone 2 vide tant que la mission n'a pas été précisée

Création d'un amendement de crédit

PLFR pour 2016

Présenté par : Choisissez le déposant 4

☐ Étendre la liste à tous les députés

Cosignataires : Disponibles ↑

Sélectionnés 5

☐ Étendre la liste à tous les députés

☐ et les membres du groupe Union des démocrates et indépendants

La mission : 6

Mention de l'annexe :
Mention de l'article :

Ajouter

4) Saisie de l'auteur

5) Saisie des cosignataires (hormis pour le profil Gouvernement)

Depôt des amendements
version 31.5385

Enregistrer Enregistrer et déposer Annuler

Tableau de bord Grille Afficher archives Restreindre à l'ordre du jour

PAC après 2020 (N°4475)
potentiel fiscal agrégé communautés d'agglomération (N°4445)
normes régissant l'industrie automobile européenne (N°4390)
texte de la commission)
Ratification ordonnance formation professionnelle adultes (N°4357)
revalorisation des pensions de retraites agricoles en France continentale et les outre-mer (N°4348)
égalité concrète entre les femmes et les hommes (N°4347)
pour un débat démocratique sur l'accord économique et commercial global (CETA) (N°4335)
Extension du délit d'entrave à l'IVG (N°4290)
PLFR pour 2016 (N°4235)
Finances (au fond)
Séance
Adaptation du master au système LMD (N°4175)
Ethique du sport, régulation et transparence du sport

Mission d'origine

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	+32 000	+32 000	0	0
Création	+16 500	+16 500	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	+1 000	+1 000	0	0
Total	+49 500	+49 500	0	0

Présenté par : SALLES Rudy

☐ Étendre la liste à tous les députés

Cosignataires : Disponibles ↑

BENOIT Thierry
DE COURSON Charles
DEGALLAUX Laurent
DEMILLY Stéphane
FAVENNEC Yannick
FOLLIOU Philippe
CHARRAULT

Sélectionnés

☐ Étendre la liste à tous les députés

☐ et les membres du groupe Union des démocrates et indépendants

La mission : Culture 6

Mention de l'annexe : Article 8
Mention de l'article : ÉTAT B

- 6) Saisie de la mission (du PLF) visée par l'amendement : vous devez indiquer ici la mission visée, la liste déroulante propose l'ensemble des missions de la seconde partie du PLF. La saisie de ce champ provoque l'affichage de la mission en zone 2 ainsi que l'affichage (non modifiable) des mentions de l'annexe et de l'article contenant la mission :

The screenshot shows the 'Saisie de la mission' interface. At the top, 'La mission' is set to 'Culture'. Below it, 'Mention de l'annexe' is 'Article 8' and 'Mention de l'article' is 'ÉTAT B'. A sidebar on the left contains a list of missions. The main area displays a table with the following data:

	Titre	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
nouvelle ligne de programme					
suppression d'une ligne de crédit ou de programme					
ajout d'une ligne de crédit	Patrimoine	32 000	32 000	0	0
	Création	16 500	16 500	0	0
	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	-1 000	-1 000	0	0
restauration d'une ligne de programme supprimée	TOTAL	48 500	48 500	0	0

- 7) Saisie du dispositif : à la différence d'un amendement standard, pour un amendement de crédits, le dispositif est remplacé par un tableau correspondant à la structure de la mission propre au PLF sélectionné dans le sous-menu (zone 1). Ce tableau est composé des éléments suivants :

- une colonne de boutons permettant l'ajout et la suppression de lignes de programmes et de lignes de crédits ;
- une colonne regroupant les intitulés des lignes de programmes et des lignes de crédits ;
- une colonne permettant de saisir les montants des autorisations d'engagement ouvertes ;
- une colonne permettant de saisir les montants des crédits de paiement ouverts ;
- une colonne permettant de saisir les autorisations d'engagement annulées ;
- une colonne permettant de saisir les crédits de paiement annulés.

Les valeurs pour les nouvelles autorisations d'engagement et les nouveaux crédits de paiement sont égales à zéro.

Une légende explicative sur la fonction de chaque bouton est située en haut à droite de celui-ci :

- : Ajout d'une nouvelle ligne de programme ;
- : Ajout d'une nouvelle ligne de crédit ;

- 🚫 : Suppression d'une ligne (ligne de programme ou ligne de crédit) ;
- 🟡 : Restaurer une ligne de programme.

8) Saisie de l'exposé sommaire

9) La saisie des champs, l'enregistrement et le dépôt sont identiques à ceux d'un amendement standard.



Dépôt des amendements

Version 31.5385

Utilisateur du groupe de l'union des démocrates et indépendants











Déposer

Afficher Tout

☐ Seulement vos amendements

Tableau de bord

Grille

Afficher archives

Restreindre à l'ordre du jour

PAC après 2020 (N°4475)

potentiel fiscal agrégé communautés d'agglomération (N°4445)

normes régissant l'industrie automobile européenne (N°4390)

texte de la commission)

Ratification ordonnance formation professionnelle adultes (N°4357)

revalorisation des pensions de retraites agricoles en France continentale et les outre-mer (N°4348)

égalité concrète entre les femmes et les hommes (N°4347)

pour un débat démocratique sur l'accord économique et commercial global (CETA) (N°4335)

Extension du délit d'entrave à l'IVG (N°4290)

PLFR pour 2016 (N°4235)

Finances (au fond)

Séance

Adaptation du master au système LMD (N°4175)

Ethique du sport,

revalorisation des pensions de retraites agricoles en France continentale et les outre-mer (N°4348)

égalité concrète entre les femmes et les hommes (N°4347)

pour un débat démocratique sur l'accord économique et commercial global (CETA) (N°4335)

Extension du délit d'entrave à l'IVG (N°4290)

PLFR pour 2016 (N°4235)

Finances (au fond)

Séance

Adaptation du master au système LMD (N°4175)

Ethique du sport,

régulation et transparence du sport

Recherche :

1214 amendements

N° ↑	Rect.	Ss-Amdt	Place	Alinéa	Mission	Code & Loi	Référence	Auteur	Groupe	Position de la commission	Sort	Etat	Information
37205			5	RG	Aide publique...			M. DAUBRESSE ...	Les ...			En traite...	
37206				ÉTAT B	Défense			Gouvernement				En traite...	
37207		36906	5		Aide publique...			M. ACCOYER Ber...	Les ...			A discuter	
37208		36906	5		Aide publique...			M. ACCOYER Ber...	Les ...			A discuter	
37209		671	liminaire		Accords mon...			M. AZEROT Brun...	GOR			A discuter	
37210			ÉTAT B		Culture			M. SALLES Rudy	UDI			En traite...	

ART. 8

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2017

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

AMENDEMENT N° 37210

présenté par

M. Salles

ARTICLE 8

ÉTAT B

Mission « Culture »

Cet amendement est en cours de traitement par les services de l'Assemblée.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

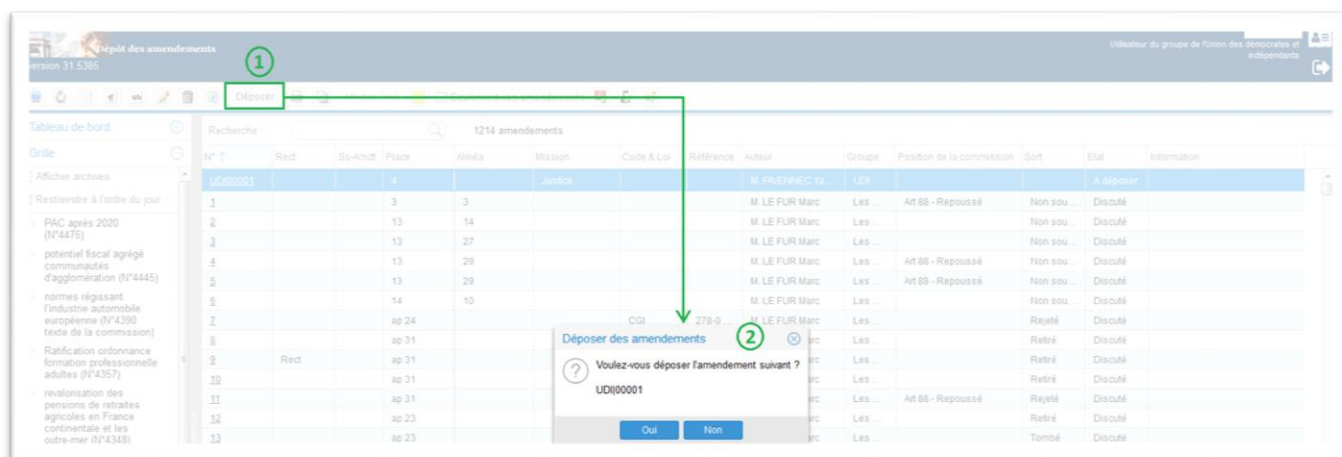
Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	+32 000	0	+32 000	0
Création	+16 500	0	+16 500	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (ligne supprimée)	-1 000	0	-1 000	0
TOTAUX	47 500	0	47 500	0
SOLDE	47 500		47 500	

EXPOSÉ SOMMAIRE

DEPOSER UN AMENDEMENT

Le bouton « Déposer » de la barre d'outils de la grille est accessible uniquement dans les cas suivants :

- si aucun amendement n'est sélectionné dans la grille, mais qu'il existe au moins un amendement dans l'état « A déposer » sur le texte ;
- si tous les amendements sélectionnés dans la grille sont dans l'état « En conception ». Le texte du bouton « Déposer » est présenté en rouge gras.



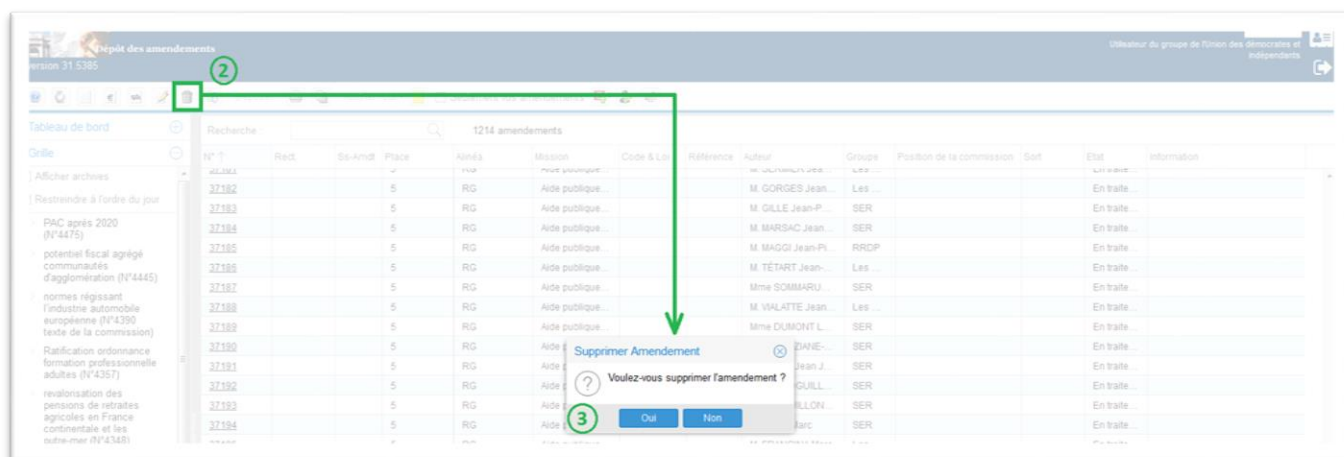
Pour déposer un amendement, vous devez :

- 1) Cliquer sur le bouton « Déposer » de la barre d'outils. Une fenêtre de validation, listant les amendements à déposer vous est proposée ;
- 2) Cliquer sur le bouton « Oui » pour confirmer.

⚠ L'attention des utilisateurs est appelée sur la nécessité de s'assurer qu'il a bien été procédé au dépôt de l'amendement, et non à son simple enregistrement, afin qu'il puisse être traité par les services puis, le cas échéant, mis en discussion.

RETIRER UN AMENDEMENT

La suppression ou le retrait d'amendement sont possibles à tout moment pendant le cycle de vie de l'amendement tant qu'il n'a pas été discuté.



- 1) Sélectionnez le ou les amendements à supprimer.
- 2) Cliquez sur l'icône de suppression  (ou, via le menu contextuel, cliquez sur « Supprimer ou retirer l'amdt »)
- 3) Une fenêtre surgit, vous demandant de confirmer la suppression. Cliquez sur « Oui ».

⚠ Si votre amendement n'a jamais été déposé auprès de la Direction de la Séance, il disparaît de la grille. S'il a été déposé, il apparaît toujours, avec la mention « Retiré ».

MODIFIER UN AMENDEMENT

La modification d'un amendement pourra entraîner, selon le stade de son cycle de vie, la mention « Rect. » à côté de son numéro.

- 1) Sélectionnez dans la grille l'amendement à modifier. Vous devez être créateur de cet amendement.
- 2) Ensuite, vous devez cliquer sur l'icône « Modifier l'amdt »  de la barre d'outils de la grille. Vous êtes alors redirigé vers le formulaire de modification d'amendement.

Si vous procédez à une modification avant d'avoir déposé votre amendement auprès de la Direction de la Séance, il suffit de procéder dans ce formulaire aux modifications que vous souhaitez apporter, puis de cliquer sur « Enregistrer » si vous ne souhaitez pas encore le déposer, ou sur « Enregistrer et déposer » si vous souhaitez le déposer ainsi modifié.

Si vous souhaitez modifier votre amendement après l'avoir déposé, une demande de modification est alors automatiquement envoyée à la Direction de la Séance pour approbation.

 A cet état-là, votre amendement n'est plus à l'état « A discuter », vous devrez penser à procéder au dépôt de votre demande de rectification pour le remettre dans le circuit.

Cette version sera remplacée par la nouvelle si votre demande est acceptée par la Direction de la Séance. A cet égard il faut rappeler qu'aucun ajout de cosignataire ou modification excédant la simple correction d'une erreur matérielle ne pourra être prise en compte.

Votre demande de rectification doit toujours apparaître en marques de révision : afin de bien prendre en compte vos modifications, il est important que la Direction de la Séance puisse identifier rapidement ce qui a été rectifié dans l'amendement. A cette fin, le formulaire de rectification d'amendement vous impose un éditeur de contenu avec gestion des marques de révision.

Ces fonctionnalités sont accessibles au travers de boutons ajoutés à la barre d'outils. Ces boutons sont :

-  : Activer le suivi des modifications (non désactivable en rectification)
-  : Afficher les marques de révision (Affiché par défaut)
-  : Accepter toutes les modifications
-  : Refuser toutes les modifications
-  : Accepter la modification
-  : Refuser la modification

Lorsque le suivi des modifications est actif, les modifications effectuées sont conservées sous forme de marque de révision.

Lorsque les marques de révisions sont affichées :

- les ajouts apparaissent surlignés en vert clair.
- les suppressions apparaissent barrées et surlignés en gris
- Une info-bulle apparait sur les marques de révisions indiquant :
« [Inséré|Supprimé] par <Prénom> <Nom> - JJ/MM/AAAA HH:MM » Avec
<Prénom> <Nom> de l'utilisateur ayant fait les modifications.

 Si votre demande de modification est acceptée par la Direction de la Séance, la nouvelle version sera automatiquement substituée à l'ancienne. Si elle est refusée, c'est donc la version initiale de votre amendement qui sera à discuter. Vous pouvez, le cas échéant, procéder à son retrait.

Les icônes de l'application Eloi

Icônes de la barre d'outils :

-  : Aide
-  : Rafraîchissement de la grille
-  : Création d'un amendement standard
-  : Création d'un amendement de crédit
-  : Création d'un sous-amendement
-  : Modification d'un amendement
-  : Classement des amendements ayant une numérotation temporaire
-  : Impression d'un ou plusieurs amendements
-  : Création d'une liasse d'amendements
-  : Suppression d'un amendement
-  : Pré-jaune
-  : Tri par ordre de passage
-  : Modification des cosignataires
-  : Modification des cosignataires en masse

Icônes de gestion de session :

-  : Modifier son profil
-  : Se déconnecter de l'application

Icônes pour gestion des marques de révision en rectification d'amendement :

-  : Activer le suivi des modifications (non désactivable en rectification)
-  : Afficher les marques de révision (Affiché par défaut)
-  : Accepter toutes les modifications
-  : Refuser toutes les modifications
-  : Accepter la modification
-  : Refuser la modification

EN CAS DE PROBLEME INFORMATIQUE : SWANN OU LE 16

Pour toute question informatique, le support informatique est à votre disposition :

- sur le portail de services SWANN accessible *via* le portail de l'Assemblée nationale <https://portail.assemblee-nationale.fr> , à la rubrique « Services » ou
- par courriel à l'adresse swann@assemblee-nationale.fr

Le support est également accessible par téléphone, en interne au poste **16** et en externe au 01 40 63 82 82.

Pour toute autre question relative à la procédure législative et au dépôt des amendements vous pouvez :

- consulter le « *Guide pour la rédaction des amendements* » disponible dans Eloi depuis le bandeau supérieur ;
- contacter la Direction de la séance au 01.40.63.66.99.

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

233, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

Tél. : 01 40 63 82 10 – Fax : 01 40 63 82 70